



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 18-02

New Millennium Iron Corp. annonce les résultats de son assemblée générale annuelle

CALGARY, Alberta, Canada (Globe Newswire) – le 13 juin 2018) – New Millennium Iron Corp. (« NML » ou la « société ») (TSX : NML) a annoncé aujourd'hui les résultats de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de NML tenue le 13 juin 2018 (« l'assemblée »). Des actionnaires détenant un total de 67 504 443 actions ordinaires de la société ont été représentés à l'assemblée en personne ou par procuration, ce qui représente environ 37.28 % de la totalité des votes rattachés aux actions ordinaires de la société émises et en circulation à la date de clôture des registres le 4 mai 2018.

En ce qui concerne l'élection des administrateurs, sept candidats ont été considérés par la direction. À l'assemblée, tous les candidats de la direction ont été élus, soit Sandip Biswas, Dibyendu Bose, Chanakya Chaudhary, Mario Caron, W. Scott Leckie, Daniel P. Owen et Dean Journeaux. Voici les résultats des votes exprimés par les actionnaires présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée pour l'élection des administrateurs :

| | VOTES POUR | ABSTENTIONS |
|--------------------|------------------------|-----------------------|
| Sandip Biswas | 89.58% (58 674 892) | 10.42% (6 824 026) |
| Dibyendu Bose | 89.58% (58 674 892) | 10.42% (6 824 026) |
| Chanakya Chaudhary | 89.54% (58 644 892) | 10.46% (6 854 026) |
| Mario Caron | 96.28% (63 059 972) | 3.72% (2 438 946) |
| W. Scott Leckie | 95.51% (62 557 509) | 4.49% (2 941 409) |
| Daniel P. Owen | 96.51% (63 213 709) | 3.49% (2 285 209) |
| Dean Journeaux | 95.31% (62 430 272) | 4.69% (3 068 646) |

À l'assemblée, les actionnaires ont également approuvé une résolution concernant la reconduction du mandat de MNP LLP en tant que vérificateurs de la société.

À propos de New Millennium

La société est une société canadienne de développement de minerai de fer disposant de vastes propriétés dans le principal district de minerai de fer du Canada, la fosse du Labrador, chevauchant la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la province de Québec, dans la région de Menihek près de Schefferville, au Québec. La région des activités de la société est reliée à un réseau ferroviaire de transport lourd bien établi jusqu'au port de Sept-Îles, au Québec.

Tata Steel Limited (« Tata Steel »), sidérurgiste mondial et chef de file de l'industrie, possède environ 26,2% de la société et constitue son plus grand actionnaire.

NML a une participation de 4,32% dans Tata Steel Minerals Canada (« TSMC »), qui est propriétaire exploitant d'un projet de minerai de fer à enfournement direct (« DSO » pour *Direct Shipping Ore*) près de Schefferville. Le projet DSO produit et expédie des fines pour agglomération. Des filiales de Tata Steel et de l'organisme de financement du gouvernement du Québec, Investissement Québec, sont aussi des actionnaires de TSMC.

Au-delà de TSMC, la société offre un autre potentiel de développement grâce à des propriétés riches en taconite de longue durée capables de produire des boulettes de haute qualité et du minerai à bouleter afin de répondre aux besoins des sidérurgistes avec des installations de fabrication de fer à haut-fourneau ou à réduction directe. Deux de ces gisements – LabMag et KéMag – ont fait l'objet des études de faisabilité de développement à grande échelle effectuées par la société et Tata Steel et publiées en mars 2014.

Ayant ces résultats des études de faisabilité comme fondement et sept propriétés riches en taconite maintenant explorées conformément au Règlement 43-101, la société a optimisé sa stratégie de développement de taconite par la conception d'un plus petit projet nommé le projet NuTac, une initiative qui faciliterait l'entrée sur le marché. Une étude de pré-faisabilité conforme au Règlement 43-101 a été effectuée pour ce projet et publiée en juin 2016.

Dans le contexte du marché actuel difficile pour de nouveaux projets de minerai de fer, NML a mis en place des mesures pour conserver ses liquidités tout en protégeant ses concessions minières et son positionnement dans le secteur du développement de minerai de fer.

Pour plus d'information, veuillez consulter www.NMLIron.com, www.tatasteel.com et www.tatasteelcanada.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement appelés dans les présentes des « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Tous les énoncés qui ne concernent pas des faits historiques ou actuels sont considérés comme des énoncés prospectifs. En règle générale, on reconnaît l'information prospective à l'emploi du conditionnel, du subjonctif, du futur ou de termes comme « pouvoir », « devoir », « tabler sur », « s'attendre à », « prévoir », « croire », « prévu », « poursuivre », « continuer », « stratégie », « potentiel », « projets », « croissance », « profiter de », « estimer », « bien placé », et d'autres mots similaires qui laissent supposer des résultats futurs. Plus particulièrement, le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur l'assemblée et la circulaire de sollicitation de procurations qui s'y rapporte. Bien que la société soit d'avis que les attentes et hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs sont raisonnables, on ne devrait pas s'y fier indûment la société ne pouvant pas garantir qu'elles se révéleront exactes. Comme ils portent sur des événements et des circonstances à venir, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des risques et des incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats prévus.

La direction a intégré dans le présent communiqué ce résumé des risques et des hypothèses rattachés aux énoncés prospectifs afin d'offrir au lecteur une meilleure perspective sur les activités futures de la société. Les résultats, le rendement et les réussites réels de la société pourraient différer considérablement de ceux exprimés explicitement ou implicitement par ces énoncés prospectifs; par conséquent, rien ne garantit que les événements prévus par les énoncés prospectifs se réaliseront ou, s'ils se réalisent, que la société en tirera les avantages prévus. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont donnés sous réserve de la présente mise en garde. Les énoncés prospectifs que renferme le présent communiqué sont faits en date de celui-ci et la société ne s'engage aucunement à les mettre à jour pour tenir compte, notamment, de nouveaux renseignements ou d'événements survenus, sauf si les lois sur les valeurs mobilières l'y obligent.

Personne-ressource :

Ernest Dempsey

Chef de la direction

Tél : 514 935-3204, poste 349